



CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu de Séance du 25 juin 2024

Date de la convocation: 18 juin 2024

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt cinq juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

Présents 41 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Gilles PODIO, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Jean-Christophe SANCHEZ, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES .

Excusés 17 : Jocelyne DI MARE, Holger SCHAAK, Maurice MORIN, Michel VERGNHES, Pierre MATTEI, Claude PERES, Patricia TOUROLLE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Charlène BOUE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Eric CHELLE, Jean-François COMBES, Pierre LAGARRIGUE, Noël VERGE, Jocelyn WIEDERHOLD.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - Directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – Secrétaire.

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, Monsieur SANCHEZ Jean-Christophe se présente.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 mars 2024.

☞ *Adopté à l'unanimité*

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

- EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 15 660,25€.

Puis il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'assainissement pour un montant de 647,27€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes Eau et Assainissement pour surendettement pour un total de 16 307,52€.

☞ *Adopté à l'unanimité*

AVANCEMENT DES TRAVAUX

- 49EME TRANCHE

Madame la Directrice explique l'avancement des travaux du Fousseret. Les travaux en cours sont le remblaiement des bâches en sous-sol, le remplissage et les essais en eau du décanteur etc...Les travaux avancent bien, ils seront finalisés à l'automne 2025. Elle présente les photos prises lors de la réunion du bureau qui a eu lieu exceptionnellement au Fousseret le 11 juin pour présenter l'avancement des travaux aux membres du bureau.

Concernant le financement, il reste à percevoir les 400 000€ de la 3ème tranche de subvention sur le programme 2021 d'ici la fin de l'année 2024, mais il semble que le CD31 rencontre des problèmes de trésorerie. Madame la Directrice indique qu'une 4ème tranche de subvention a été demandée au Conseil Départemental en février 2024.

Madame la Directrice ajoute que l'Agence de l'Eau a accordé une subvention de 195 000€ pour le traitement des boues et la désinfection au chlore gazeux. Un montant de 97 391€ a été perçu en mai 2024.

Madame la Directrice indique qu'il a été budgétisé un emprunt de 2,2M€ pour financer ces travaux.

Cet emprunt ayant été voté, la consultation des banques pour 2,2 M€ a été lancée. Parmi les cinq banques consultées, la banque choisie est la Banque Postale qui propose un prêt sur une durée de 20 ans avec un taux fixe à 3,64%, et des échéances semestrielles à capital constant.

Monsieur le Président rappelle que l'usine du Fousseret est l'usine historique du syndicat, les travaux en cours au Fousseret sont la 3ème version de cette usine, depuis sa création dans les années 50. Une grande partie du bâtiment est réalisée en sous-sol. L'usine est dans le périmètre de l'église du Fousseret, classée au titre des bâtiments de France. Une inauguration sera organisée quand les travaux seront terminés.

-TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 580 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Liaison Fustignac/Lussan.A – 2ème tronçon : remplacement DN 125F par DN 140 PVC sur 2 100ml, dont 9 reprises de branchements, 1 poteau incendie et 3 antennes. Les travaux sont en cours de finalisation.
- Marignac- chemin du ruisseau : remplacement DN 60 F par DN 75 PVC sur 265 ml. Les travaux sont prévus de juillet à septembre 2024
- Liaison Castelnau à Pouy de Touges : remplacement DN 175F par DN 250 F sur 1 400ml, dont 3 reprises de branchements et 1 poteau incendie. Les travaux sont prévus à partir d'octobre et se poursuivront en 2025.

Les travaux en régie sont financés par les subventions du Conseil Départemental et sur les fonds propres du Syndicat. Toutes les subventions auprès du CD31 ont été demandées. De plus l'appel d'offres pour l'achat de la fonte pour l'équipe en régie va être lancée en juillet pour le chantier de Castelnau vers Pouy de Touges.

-TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2024 sont estimés à 1 400 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Bois de la Pierre – allée du Tremoulet : renforcement en DN 140 ➤ fin d'année
- Castelnau Picampeau – route du Fousseret – mise en place câble de liaison sur 4 km (refoulement) ➤ finalisé
- Cazères- allées centre-ville : remplacement conduite DN 250F sur 180 ml et reprises de branchements – 3^{ème} tranche ➤ en cours
- Cazères – rue Louis Blanc : pose conduite et reprise branchements en plomb ➤ à venir
- Cazères – toute la ville : reprise vannes de sectionnement – solde ➤ en cours
- Cazères – nouveau rond-point : dévoiement conduite existante ➤ à venir
- Fonsorbes – chemin Benech : remise à la côte de niches ➤ à venir
- Fontenilles – village : remplacement borne verte ➤ finalisé
- Fontenilles – rue Maubec : reprise conduite DN 60 et branchements ➤ à venir
- Lahage- route de Rieumes : remplacement conduite existante sur 160 ml et reprise de branchements ➤ finalisé
- Lamasquere – chemin de l'Aussau : reprise niche en interne – tranche 2 piétonnier ➤ à venir
- Lavernose Lacasse-chemin de Berges et rue des Pyrénées : remplacement de conduite en DN 140 PVC + reprise 25 branchements ➤ à venir
- Lherm – route de Poucharramet : dévoiement refoulement château d'eau – DN 300 sur 120ml ➤ reporté
- Lherm – RD 53 : reprise traversée ruisseau ➤ à venir
- Longages- chemin de la Peyonne : renforcement DN 140 sur 120 ml + DECI (mairie) + reprise des branchements (SIECT) ➤ finalisé
- Longages – route de Capens : reprise de branchements ➤ en cours
- Peyssies – route de Carbonne : remplacement conduite sur 400 ml DN 140 PVC avec reprise branchements ➤ à venir
- Rieumes- rue Commandant Delattre : reprise de 26 branchements en plomb – solde ➤ finalisé
- Rieumes – route de Savères : remplacement ventouse ➤ finalisé
- Ste Foy – route de Lombez : renforcement DN 80 en DN 140 sur 1 000 ml- 2^{ème} tranche ➤ finalisé
- St Lys – chemin de la Bigorre : reprise branchements existants et remise à la côte BAC ➤ finalisé
- St Lys – route de Lamasquère : remise à la côte BAC externe et interne et changement poteau incendie pour Mairie ➤ à venir
- St Thomas – village : urbanisation à étudier ➤ à venir
- Toutes communes : réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie) ➤ en cours
- Toutes communes : réalisation et modification de branchements, interventions diverses ➤ en cours

Sur le programme 2024, il a été demandé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention pour les travaux de la liaison Castelnau/Le Fousseret (2^{ème} tranche), les travaux de Cazères – allées centre-ville (2^{ème} tronçon) et les travaux à Ste Foy de Peyrolières - route de Lombez (2^{ème} tronçon).

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

Madame la Directrice précise qu'un emprunt pour ces travaux hors tranche d'un montant de 400 000€ sera peut-être contracté, à voir en fin d'année.

- SCHEMA DIRECTEUR CAZERES / COULADERE / PLAGNE

Le diagnostic du réseau de Cazères et Couladère ainsi que le schéma directeur sont réalisés avec le Cabinet d'études SAFEGE pour un montant de 30 580€ HT.

Madame la Directrice précise que le Cabinet SAFEGE a fini son diagnostic concernant le réseau de Cazères et Couladère, une rencontre est prévue en juillet pour travailler sur cette partie d'études et le cabinet travaillera sur le schéma directeur ultérieurement.

- AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Madame la Directrice présente un tableau des dépenses en termes d'investissement, pour un montant total de 3 018 477€ :

- l'achat de logiciels pour le renouvellement des licences Topkapi pour les stations du Lherm et du Fousseret et l'installation de logiciels sur le nouveau serveur pour un montant de 28 979€
- l'achat de terrain pour le PAT de Cazères pour un montant de 83 460€ subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau
- l'achat de matériel industriel pour un onduleur pour l'usine du Fousseret, deux servomoteurs filtres à charbon pour le Fousseret pour un montant de 7 118€
- l'achat de matériel de laboratoire, dont un analyseur COT pour l'usine de Lherm pour un montant de 31 698€
- l'achat de pompes diverses pour 7 017€
- l'achat d'outillage industriel comme un cric rouleur et un booster pour intervention sur PL pour 1374€
- l'achat de 1000 compteurs et de 400 têtes émettrices pour un montant de 75 433€
- l'achat d'un camion polybenne et d'une benne supplémentaire
- l'achat en informatique pour une borne de radio relève bluetooth, de PC portable et de renouvellement de PC pour un montant de 15 425€
- le renouvellement de climatisations pour 11 229€
- des travaux hors tranche facturés pour 779 583€
- des travaux de l'usine du Fousseret pour 1 898 561€

- QUALITE DE L'EAU – PROBLEMATIQUE CHLOROTHALONIL

Monsieur le Président rappelle que les règles et les normes environnementales et sanitaires évoluent.

Un métabolite de pesticide nommé Chlorothalonil R471811 a été déclaré pertinent par l'ANSES en janvier 2022. Il est à noter que ce fongicide est interdit d'utilisation par les agriculteurs depuis 2019. Ce paramètre a dépassé plusieurs fois la limite de qualité, fixée à 0,1 µg/l, à Cazères (captage de Cap Blanc), au Lherm (pompage dans le Touch) et au Fousseret (pompage dans la Louge) à partir de mars 2023. Mais ces dépassements n'engendrent pas de risques sanitaires car la limite de potabilité, fixée à 3 µg/l, n'a pas été dépassée.

Nous devons déposer une demande de dérogation pour être autorisés à dépasser la limite de qualité, mais en avril 2024 le chlorothalonil R471811 a été déclaré non pertinent par l'ANSES donc la demande de dérogation a été abandonnée. Un autre métabolite nommé Chlorothalonil R417888 a été déclaré pertinent par l'ANSES en avril 2024, il sera mesuré prochainement. Il n'y en a cependant pas dans les eaux brutes.

Les dépassements de la limite de qualité pour le Chlorothalonil sont mentionnés dans les bilans de qualité de l'ARS pour l'année 2023. Ces bilans seront communiqués en toute transparence sur le site internet du syndicat mais il sera expliqué que ce paramètre n'est plus pertinent.

Mme Boulp intervient et précise que dans les procédures ARS comme la norme de potabilité n'était pas dépassée et que la norme de qualité était dépassée, l'ARS demande des mesures de gestion de cette non-conformité. Elle informe que le PAT de Cazères permet de mettre en place des mesures de réduction des intrants dans le sol qui ensuite impactent la qualité de l'eau. Ces démarches préventives comme celle de Cap Blanc et le traitement de l'eau, quand elles sont couplées, font qu'à la source la qualité de l'eau est la meilleure possible.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt du PAT mené sur Cazères pour protéger la zone des captages.

Mme Boulp rajoute que les normes et les connaissances évoluent, il est donc important qu'une sensibilisation à la réduction des intrants soit effectuée.

Madame la Directrice annonce que pour le captage de Cap Blanc, la réhabilitation du système de ré infiltration de la nappe est en cours pour permettre de diluer l'eau de la nappe pour faire baisser les concentrations en pesticides. Dans le futur, il est envisagé une interconnexion entre le Fousseret et Cazères pour pouvoir secourir les deux unités dans les deux sens si un jour il y a un problème de qualité de l'eau. De plus, il est aussi pertinent d'étudier la possibilité de réaliser de nouveaux forages pour le captage dans la nappe.

M. Paredé demande quel est l'impact de ce métabolite sur la santé.

Mme Boulp répond que l'impact sur la santé est à démontrer encore aujourd'hui, elle parle d'effet cocktail, quand tous les pesticides sont cumulés. L'ARS annonce une valeur maximale à 310 µg/l à ne pas dépasser sur une période de trente jours cumulés selon des études toxicologiques.

Monsieur le Président dit que c'est la fréquence qui fait le danger, au syndicat la présence de ce métabolite n'apparaît que quand le canal St Martory est au chômage.

- DEMANDE DE SUBVENTION A AEG APPEL A PROJET RENOUVELLEMENT

L'Agence de l'eau a lancé un appel à projet pour le renouvellement des canalisations d'eau potable (avec une subvention à hauteur de 30%). Les demandes sont à déposer avant le 28 juin pour un maximum de 2 M€ de travaux. Les travaux concernés sont ceux de l'équipe en régie pour le chantier Castelnau/Pouy de Touges et le chantier Le Fousseret/Marignac Lasclares.

Monsieur le Président met aux voix cette demande de subvention pour un montant maximum de 2 M€ de travaux.

☞ *Adopté à l'unanimité*

- RECHERCHE DE FUITES ST LYS-FONSORBES

Une campagne de recherche de fuites a été lancée sur les réseaux des communes de St Lys et Fonsorbes (pour 202 km de conduites) compte tenu des débits de nuit importants observés sur les châteaux d'eau.

Cette campagne est réalisée en collaboration avec la société Leaklimited pour la période de mai à juillet 2024. La société sera rémunérée en fonction de la réduction du volume de fuites :

- pour une réduction inférieure à 20%, le coût sera de zéro.
- pour une réduction de 20 à 30% , le coût d'intervention sera de 150€/km soit au total de 30 300€ HT
- pour une réduction de 30 à 40% , le coût d'intervention sera de 175€/km soit au total de 35 350€ HT
- pour une réduction supérieure à 40% , le coût d'intervention sera de 195€/km soit au total de 39 390€ HT

Madame la Directrice dit que le syndicat aura les résultats en septembre.

M. Parede demande pourquoi les communes concernées sont celles du Muretain, et s'il n'est pas mieux de lancer ces recherches sur des communes hors Muretain comme la commune de Cazères.

Monsieur le Président lui répond que les fuites sont difficiles à trouver, mais sur les communes de St Lys et Fonsorbes les fuites sont importantes et donc qu'il faut faire des économies rapidement en faisant réparer ces fuites. Il ajoute qu'il est important d'optimiser notre production par rapport à la vente d'eau brute.

Madame la Directrice dit qu'il faut pouvoir fournir de l'eau et remplir les châteaux d'eau surtout en période de forte consommation.

Monsieur le Président ajoute que cet investissement est rentable pour le syndicat même s'il est important. Il rajoute ensuite qu'après les travaux de l'usine du Fousseret, la priorité sera donnée au renouvellement de conduites.

ASSAINISSEMENT

- BILAN DES CONTROLES

458 contrôles ont été effectués depuis le début de l'année : 50 pour les installations neuves, 46 pour les contrôles avant-vente, 312 pour le bon fonctionnement et 50 pour l'existant (Montégut Bourjac). 62 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

GESTION DU PERSONNEL

-RECRUTEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Directrice fait un point sur la gestion du personnel :

- Stagiairisation : Romain DUBUIS (agent station) Adjoint technique au 01/07/2024 en attente du résultat du concours Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Titularisations : - Florian GRISO (agent réseau) : adjoint technique au 01/05/2024
- Julie CROISSET (DRH) : attachée au 01/06/2024
- Contractuels : - Frédéric ROSSIRE (agent réseau) : CDD prolongé jusqu'au 30/09/2024
- Vincent ROSSIGNOL (agent releveur) : CDD prolongé jusqu'au 30/09/2024
- Delphine PALAU (agent accueil) : mission intérim prolongé jusqu'au 31/08/2024

- CREATIONS DE POSTES SERVICES TECHNIQUES

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour deux agents des services techniques en attente de résultats de concours : Romain DUBUIS et Marc LABALLE.

Monsieur le Président met aux voix la création de deux postes d'adjoint technique ☞ *Adopté à l'unanimité*

AUTRES THEMES

- MARCHES PUBLICS 2024

Madame la Directrice présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2024 :

- Achat de fonte pour l'équipe en régie (Castelnau – Pouy de Touges) 1 400ml DN 250 F pour un montant de 140 000€ ➤ à lancer en juillet
- Fourniture électricité (accord-cadre 2026 en groupement avec le SPEHA, avec marchés subséquents) ➤ à lancer courant 2024
- Travaux hors tranche pose de canalisations pour un montant de 4 500 000€ ➤ marché à bons de commande pour 3 ans attribué aux groupements Bayol/Midi TP, Eiffage/Fronton TP/Sotecflu, et Sud-Ouest Réseaux/STAT
- Assurance des biens, responsabilité civile/protection juridique et flotte véhicules pour un montant de 165 000€ ➤ à lancer fin 2024 pour 2025

Monsieur le Président met aux voix l'ensemble des marchés attribués et à lancer en 2024

☞ *Adopté à l'unanimité*

- DEMANDE SUBVENTIONS AU CDD31 FINANCEMENT LOCAL ARCHIVES

Mme la directrice rappelle que le projet de gestion des archives du syndicat a été lancé en 2022, avec l'aide des archives départementales. La sensibilisation des agents a été effectuée en septembre 2022 puis en juin 2024.

Deux référentes archives ont été nommées en 2023 : Mélanie Alexandre et Loriane Lauzet afin qu'elles puissent apporter leur aide au bon fonctionnement de la gestion des archives.

L'archivage effectué par la société AGS de janvier à mars 2024, a permis de détruire 100 ml sur 200 ml d'archives.

Le syndicat a pour projet l'extension du local existant au rez-de-chaussée de l'appartement situé à l'usine de Lherm pour accueillir les archives. Les travaux seront effectués par l'entreprise Touja pour un montant de 9 920€, le rayonnage est estimé à 5 000€.

Il convient de demander une subvention au CD31 pour les travaux et le rayonnage à hauteur de 30%.

Monsieur le Président met aux voix cette demande de subvention pour les travaux et le rayonnage des archives du syndicat

☞ *Adopté à l'unanimité*

- FACTURATION/RELEVES – EVOLUTIONS

Mme la directrice annonce que le service relèves va changer de logiciel pour la relève des compteurs. Il passera à la solution Temetra de la société Itron. Ce nouveau logiciel va permettre de relever en « drive by » c'est à dire de relever les compteurs en rafale. Ainsi les compteurs pourront être relevés plusieurs fois par an, ce qui permettra de réduire les fuites après compteurs chez les abonnés car ils seront avertis plus souvent. A noter que 80% du parc des compteurs est équipé de tête émettrice.

Les agents seront formés en septembre pour une mise en service en octobre et les portables de relève sont en cours de changements. Ce nouveau logiciel apportera une amélioration de l'interface avec le logiciel de facturation par rapport aux changements de compteurs, etc., ainsi qu'une amélioration de la communication entre le service facturation et les services techniques.

Par ailleurs, le syndicat a pour projet de confier l'édition des factures en PES ASAP au Trésor Public. Mme la directrice précise que les factures seraient éditées et envoyées par le Trésor Public, ce qui permettra une édition plus rapide et moins coûteuse, mais aussi une visibilité des factures par la trésorerie pour renseigner directement les abonnés suite aux relances.

La mise en œuvre est prévue avant la fin de l'année.

- DOSSIER MURETAIN AGGLO

Mme la directrice rappelle la délibération du 25 mai 2021 annulée le 19 décembre 2023 par le Tribunal Administratif au motif d'élu intéressé de M. Delsol, puis la requête en appel du 20 mars par le Muretain sur laquelle le syndicat a formulé un mémoire en défense le 3 juin.

Le Muretain Agglo a pris une nouvelle délibération le 30 avril portant reprise de compétence eau au SIECT. En réponse, le SIECT a déposé une requête en référé le 20 juin pour demander la suspension de l'exécution de la délibération et l'annulation au fond. Une audience au Tribunal est prévue le 4 juillet 2024.

En ce qui concerne les plaintes à l'encontre de messieurs Delahaye, Delsol et Mandement qui date d'avril 2021, l'instruction est toujours en cours, l'enquête a été finalisée en mars, le syndicat attend la décision du procureur.

M. Parede demande quel coût représente ces frais liés au dossier Muretain. Mme Perez Cazard lui répond qu'en 2024 les dépenses sont à hauteur de 11 000€.

- CREMATORIUM LAVERNOSE LACASSE

Mme la directrice indique qu'un courrier a été envoyé le 13 mai informant le SIVOM de la fermeture du branchement provisoire du crématorium sous quinzaine, le délai de 6 mois octroyé suite à la procédure en appel ayant été dépassé.

Le SIVOM a déposé une requête en référé pour suspendre la fermeture du branchement, mais le juge a ordonné lors de l'audience du 21 juin de maintenir le branchement jusqu'au jugement au fond. Par ailleurs, le SIVOM a formulé une requête au fond pour déclarer le branchement définitif, l'audience aura lieu le 18 novembre 2024.

-DECISIONS DU PRESIDENT

Madame la Directrice évoque les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis la dernière Assemblée Générale du mois de mars 2024. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

Décisions	2 ^{ème} trimestre 2024
Souscription emprunts (montant inférieur à 2 000 000 €)	<i>Signature du contrat d'emprunt de 2,2M€ le 13 mai 2024 avec la Banque postale</i>
Gestion des contentieux	* Litige SIECT / MURETAIN AGGLO pour reprise compétence eau : mémoire en défense suite appel du Muretain Agglo (Cabinet ADALTYSS) - Honoraires = 10 983,28 € (+ 6 987,50€)
	* Litige SIECT / Abonné de Fonsorbes pour surconsommation inexpliquée : procédure en cours auprès du TA (Cabinet T & L Avocats) - Honoraires = 545,72 €
	* Litige SIECT / Abonné de Fonsorbes pour surconsommation inexpliquée : procédure en cours auprès du TA (Cabinet T & L Avocats) - Honoraires = 3 013 € (+ 3 013€)
Acceptation indemnités sinistre de quelque nature que ce soit, versées par les compagnies d'assurance	* Sinistralité flotte véhicules : - indemnisation suite réparation véhicule grêlé en 2023 = 4 399,56 € (+ 631,02€)
	* Sinistralité statutaire : - indemnités journalières suite maladies = 19 064,90 € (+ 12 314,18€)
Passation, signature et exécution de toute convention sans effet financier ou avec recette	<i>Néant</i>
Autres décisions	<i>Néant</i>

QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h20.

Le Président,
Paul Marie BLANC

Le Secrétaire de séance,
Jean Christophe SANCHEZ


